

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U)

INITIER DES ANALYSES DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION D'UN USAGER AYANT UN TROUBLE DÉFICITAIRE DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ (TDAH) Numéro  
OC-CISS-128

Référence à un protocole  oui  non

**Date d'entrée en vigueur** 20 janvier 2020

**Date de la dernière révision** Date de révision officielle (Durée de validité de 36 mois et devient caduque après cette période)

**Date prévue de la prochaine révision** 20 janvier 2023

### Objectifs visés

Éliminer les troubles biologiques pouvant imiter les manifestations d'un TDAH

### Professionnels ou personnes habilités à décider d'appliquer l'ordonnance collective

Toutes infirmières cliniciennes œuvrant en Groupe de médecine familiale (GMF) ou Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U)

### Exigence

Non applicable

### Lieu d'application

GMF et GMF-U

### Service visé

Aucune

### Clientèles visées

- Usager pédiatrique de 6 à 18 ans en dépistage de TDAH
- Usager adulte en dépistage de TDAH

### Activités professionnelles visées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance

### Indications

Initier les mesures diagnostiques suivantes si elles n'ont pas été effectuées dans la dernière année : FSC, Ferritine, glucose à jeun, TSH et plomb sérique selon l'abcaire.

## **Intentions thérapeutiques**

Examens laboratoires	But
Ferritine et FSC	Exclure l'anémie
TSH	Exclure un trouble de la glande thyroïde
Glucose à jeun	Exclure le diabète ou l'hypoglycémie
Plomb sérique	À faire seulement s'il y a une possibilité d'intoxication au plomb. Se référer aux recommandations concernant le dépistage de l'intoxication au plomb chez l'enfant de l' <i>ABCDAire du suivi périodique de l'enfant de 0 à 5 ans</i> (voir outils de références)

## **Contre-indication**

Aucune

## **Limite ou situation exigeant une consultation médicale obligatoire**

Si résultat anormal ou pour informer de toute autre problématique en lien avec l'état clinique de l'utilisateur.

## **Communication avec le médecin traitant**

Selon la méthode privilégiée par le médecin ou l'IPSPL (téléphone, courriel, fiche de liaison, etc.).

## **Directives – Interventions**

L'infirmière clinicienne doit :

- Remettre à l'utilisateur ou au parent de l'enfant une requête pour les bilans sanguins ci-haut mentionnés
- Assurer le suivi des résultats et consigner l'information requise au dossier de l'utilisateur
- Aviser, en cas de résultat anormal, le médecin traitant ou l'IPSPL

## **Outils de référence et sources**

Canadian Attention Deficit Hyperactivity Disorder Alliance (CADDRA) (2018): *Lignes directrices canadiennes pour le TDAH* (4<sup>e</sup> édition), Toronto, ON

GMF Loretteville CIUSSS La capitale nationale (2013) *Initier des analyses de laboratoires dans le cadre d'une évaluation du TDAH* [Ordonnance collective]

Université de Montréal (2013) Recommandations concernant le dépistage de l'intoxication au plomb chez l'enfant. Dans *ABCDAire suivi périodique de l'enfant de 0 à 5 ans* (p.50)

## **Identification du médecin répondant**

Le médecin répondant est le médecin/IPSPL traitant ou, en l'absence de celui-ci, un des médecins signataires de l'ordonnance collective.

## **Identification du médecin prescripteur**

Le médecin prescripteur est le médecin/IPSPL traitant.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U)

### PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			
Nom :	Renée Charpentier		Jun 2019
Titre :	Conseillère cadre en soins infirmiers	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dre Chantal Vacri		Mars 2018
Titre :	Médecin de famille	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dre Pascale Bélanger		Avril 2018
Titre :	Médecin de famille	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dre Corinne Audet		Jun 2018
Titre :	Médecin de famille	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

**Note :** pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

**ORDONNANCE COLLECTIVE****Hors établissement (GMF, GMF-U)**

Élaboré par : Janick Goyette-Lachance, conseillère en soins infirmiers      Juillet 2019  
Nom, Titre de la personne      Date

**COLLABORATEURS**

Sophie Bergeron	Marie Dubois
Infirmière clinicienne	Infirmière clinicienne
Annick Gagnon	Nadia Rochette
Infirmière clinicienne	Infirmière clinicienne
Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne
Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne

**SIGNATURES**

*Version originale signée par* \_\_\_\_\_ *20 janvier 2020*

Docteur Paul-André Hudon  
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et  
pharmaciens (CMDP)

Date

*Version originale signée par* \_\_\_\_\_ *20 janvier 2020*

Madame Isabelle Yelle  
Directrice des soins infirmiers

Date

